



Comité Action Publique 2022 : mesures envisagées pour l'Éducation

A travers un communiqué de presse en date du 2 août dernier, le gouvernement a présenté sa feuille de route pour l'Éducation nationale.

S'appuyant sur les conclusions du Comité d'action Publique 2022, il entend « *mieux organiser notre système éducatif pour que les moyens accordés par la Nation à cette première priorité permettent la réussite de tous les élèves* ».

Trois angles sont retenus :

- **les ressources humaines** : « *humanisation et personnalisation* » seraient au cœur des réformes prévues mais les transformations annoncées vont vers l'individualisation de la rémunération et l'octroi d'indemnités au mérite des personnels loin du fonctionnement collectif et transparent de la Fonction publique. Pour la formation initiale, il est question d'évolution du contenu de formation, de pré-recrutement, de revoir la place du concours ainsi que le cahier des charges des ESPE. Entre l'admissibilité et l'admission, les enseignants seraient contractuels avant d'être stagiaires.

La formation continue devrait quant à elle se développer en dehors du temps de présence des élèves. Pour l'heure, rien n'est précisé sur l'aspect obligatoire. A l'heure où la reconnaissance du temps de travail invisible est une demande de plus en plus forte des personnels, cette annonce méconnaît la réalité de la profession.

La prime REP+ sera déployée progressivement avec une part fixe (1 000 € à cette rentrée, idem à la rentrée 2019) et une part modulable en fonction des projets d'établissement et des progrès des élèves.

Alors que les enseignants ont subi, comme l'ensemble des fonctionnaires, plusieurs années de gel du point d'indice, le SNUipp-FSU exige sa revalorisation et le rattrapage des pertes subies.

Des postes à profil devraient être davantage développés. L'administration le justifie par la nécessité de mieux répondre à des missions particulières. Depuis leur déploiement, l'expérience a démontré que l'intérêt pour l'Éducation nationale était surtout de pouvoir choisir les personnels en dehors de toute règle collective et de toute transparence.

Le numérique se généralise dans un but de « *simplifier les relations entre l'institution scolaire et les membres de la communauté éducative* » : inscription, demande de bourse, cantine... Si la dématérialisation peut intéresser les familles, la numérisation ne constitue pas une simplification.

Et pour pallier au manque d'attractivité du métier d'enseignant, le ministère réfléchit à attirer des salarié-es du privé dans le cadre des secondes carrières. C'est méconnaître les raisons du manque d'attractivité du métier, lié aux conditions de travail difficiles, au salaire, au manque de reconnaissance...

- **l'organisation territoriale** : il est question ici de la fusion des académies pour se calquer sur la carte des régions. Le ministère l'inscrit dans « *une logique de clarification de l'organisation territoriale* », arguant d'une gestion des ressources humaines de proximité. On ne voit pas comment une académie comprenant jusqu'à 13 départements pourra mieux répondre aux besoins des personnels sur le terrain et contribuer à améliorer le service public d'éducation.

- **la culture de l'évaluation** : elle concerne les élèves mais aussi les écoles et établissements.

Le contenu et le déroulement des évaluations des élèves imposées par le Ministre vont engendrer de la souffrance et mettre les élèves les plus fragiles en difficulté dès le début de l'année. Les enseignant-es sont dépossédé-es de la correction et de l'analyse des évaluations. Il est à craindre une « recommandation » de méthodes pédagogiques en fonction des résultats des élèves.

Une instance d'évaluation sera créée par voie législative au 1^{er} trimestre 2019. A l'image d'autres pays européens, comme le Royaume Uni, ces évaluations, si elles étaient rendues publiques, pourraient servir à classer les établissements. A une époque où d'autres pays font marche arrière, on peut s'étonner que la France s'inscrive dans ces méthodes de management.